DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

SUITE DE PARCOURS

Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.

SE RENDRE l'IFAS D'AUXERRE

L'IFAS se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre

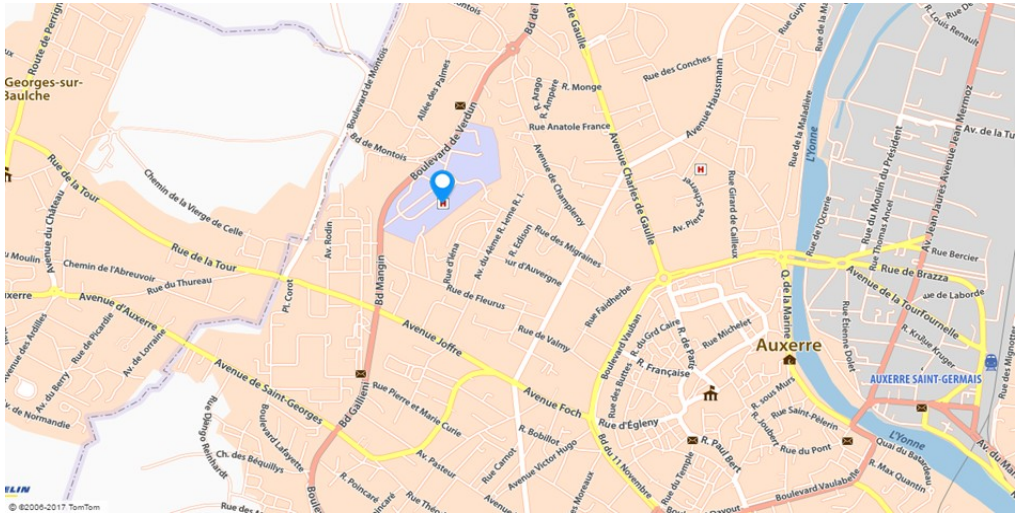

Contact
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun
BP 69
89011 AUXERRE CEDEX
☎ 03 86 48 47 17
03 86 48 47 44
Mail : ifas@ch-auxerre.fr
www.ght-unyon.fr
SIRET : 268 900 057 00061
N° Act : Z2689P000889
APE : 8542



Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANT CURSUS PARTIEL

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités—Code RNCP 40692

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture avant 2021

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves.

☛**Taux d'obtention du diplôme 2026 (session juillet 2026): 100 %**

Le pourcentage du taux de réussite est calculé à partir du nombre d'élèves reçu sur l'ensemble des élèves présentés au jury de juillet 2026.

☛**Taux de satisfaction global des stagiaires 2026: 91 %**

☛**Taux d'abandon 2026: 23 % (43 élèves 10 abandons = 33 élèves)**

CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture avant 2021

Vous pouvez rentrer soit en formation initiale, soit en formation professionnelle continue, soit en apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site de l'IFSI-IFAS d'Auxerre (https://ifsi-ifas-auxerre-tonnerre.fr/)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 3 138 euros. Ils peuvent être pris en charge par différents types d'organismes en fonction de votre statut.

Les élèves doivent s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de **184 euros** hormis les promotions professionnelles.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: **ifas@ch-auxerre.fr**

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 10 semaines d'enseignement théoriques en cours: 329 H

Tous les cours sont en présence obligatoire .

- 7 semaines d'enseignement clinique en stage: 245H

Soit un total de 574 H d'enseignement théorique et clinique. .

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP 2006) disposent d'un allègement de formation.

Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 2: Repérage et prévention des situations à risque.

Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève sera apte à:

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigue ou stabilisé)
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au seins d'une équipe pluri-professionnelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

A l'IFAS :

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

En stage :

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par un tuteur de stage.

Au terme des stages, le bilan des acquisitions est soumis en CVAR (Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats) . Selon la décision de la CVAR, un stage de rattrapage peut être envisagé.

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

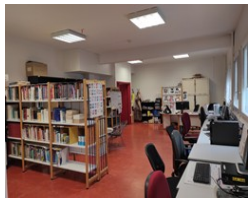

Centre de documentation



Salle informatique



Salle de cours

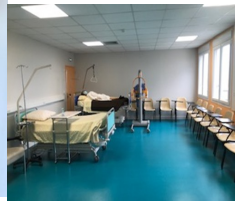

Salle de TP

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, Kinésithérapeutes,…) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

RESTAURATION

RELAIS H : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais)

SELF HOPITAL : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

ESPACE REPAS à l'I.F.S.I. : « Repas tiré du sac ».

